

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 27/01/2016 au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Maire de Valdeblore,
- M. Roland CONSTANT, Conseiller Départemental,
- Mme Anne-Marie DUMONT, Conseillère Départementale,
- Docteur Alain FRERE, Maire de Tourrette Levens,
- M. Gérald LOMBARDO, Conseiller Départemental, Maire du Rouret,
- Mme Michèle OLIVIER, Conseillère Départementale, Maire d'Andon,
- M. Charles SCIBETTA, Conseiller Départemental, Maire de Carros,
- Mme Nicole BRUNN, Conseillère Municipale de Saint Vallier de They,
- M. Jean-Louis GALLO, Conseiller Municipal de Sospel,
- Mme Brigitte ISNART, Conseillère Municipale de Saint Martin Vésubie,
- M. Michel MASSEGLIA, Adjoint au Maire de Breil sur Roya,
- Mme Anne-Marie PENIELLO, Conseillère Municipale de Villars-sur-Var,
- M. Jean-Charles QUERCIA, Conseiller Municipal de Tende,
- Mme Nina ROUANET, Conseillère Municipale de Roquestéron.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel IVALDI, Payeur Départemental,
- Mme Stéphanie PAYAN, Chef du Service de l'action culturelle du Conseil Départemental,
- M. Alain JOUTARD, Directeur du Conservatoire Départemental de Musique des A.M,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- M. Renaud BRANDI, Comptable du Conservatoire Départemental de Musique des AM,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission Conservatoire Départemental Musique des AM.

REPRESENTES :

- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIM, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale d'Antibes,
- Mme Sophie DESCHAIINTRES, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale de Biot,
- Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Conseillère Départementale,
- Mme Sabrina FERRAND, Conseillère Départementale,
- M. Charles-Ange GINESY, Conseiller Départemental, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Vanessa SIEGEL, Conseillère Départementale,
- Mme Valérie TOMASINI, Conseillère Départementale, Conseillère Municipale de Tende,
- M. Francis TUJAGUE, Conseiller Départemental, Maire de Contes,
- Mme Jérôme VIAUD, Conseiller Départemental,
- Mme Catherine LEHMANN-SOULIE, Conseillère Municipale de Sospel.

EXCUSES :

- M. Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental,
- Mme Marie-Rose BENASSAYAG, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseillère Départementale,
- Mme Caroline MIGLIORE, Conseillère Départementale,
- Mme Michèle PAGANIN, Conseillère Départementale,
- M. Georges ROUX, Conseiller Départemental,
- Mme Dominique BRUN, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Franck FOURNIER, Conseiller Municipal de Guillaumes,
- Mme Marie-Françoise HEFNAOUI, Adjoint au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de Gestion 2015
2. Compte Administratif 2015
3. Reprise des résultats
4. Barème de participation communale
5. Budget primitif 2016
6. Cotisations des élèves 2016-2017
7. Barème de participation communale pour les écoles 2016-2017
8. Indemnité de fonction
9. Demande de subventions à l'Europe
10. Demande de subventions à la Région
11. Questions orales
12. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

1/COMPTE DE GESTION 2015

Le Président indique que le compte administratif est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2/COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après lecture, le Comité décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2015 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes	11 479.11 €
Dépenses	10 483.69 €
Résultat	995.42 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes	1 577 817.93 €
Dépenses	1 684 540.99 €
Résultat	- 106 723.06 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ AFFECTATION DES RESULTATS A L'EXERCICE SUIVANT

VOTE A L'UNANIMITE

Le Président remercie l'ensemble des élus qui votent ces crédits.

4 /PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Président indique que le montant des participations communales annuelles est établi au prorata du nombre d'enfants inscrits et d'un barème révisable chaque année. Il propose un tarif communal 2016 fixé à

- 465 € par an et par enfant inscrit durant l'année scolaire 2015-2016.

VOTE A L'UNANIMITE

4/ BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2015.

Après lecture par le Comptable des chapitres des dépenses et des recettes, chapitre par chapitre, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2016 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 900 000 €
	Investissement	60 000 €
	Total	1 960 000 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 900 000 €
	Investissement	60 000 €
	Total	1 960 000 €

VOTE A L'UNANIMITE

Le Président met l'accent sur l'effort consenti par les communes et l'engagement considérable accordé par le Président du Conseil Départemental Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI, envers le Syndicat Mixte malgré la baisse de la subvention du Conseil Départemental de 100 000 € par rapport au budget habituel.

5/BAREME DE PARTICIPATION COMMUNALE

Le montant des participations communales annuelles est établi au prorata du nombre d'enfants inscrits et d'un barème révisable chaque année. Le Président précise qu'il n'y a plus eu d'augmentation depuis de nombreuses années.

Le Comité fixe le tarif communal 2016 à : 465 € par an et par enfant inscrit durant l'année scolaire 2015-2016.

VOTE A L'UNANIMITE

6/ COTISATIONS DES ELEVES 2016/2017

a) Tarifs forfaitaires et annuels :

TARIF	ENFANTS & ADOS	Commune participante	Commune non participante
A	Eveil musical de 3 à 6 ans Eveil instrumental collectif 5 à 6 ans Atelier de pratique artistique collective : djembé, théâtre, formation musicale seule	190 €	285 €
B	Cursus musique traditionnelle	225 €	335 €
C	Cursus musical (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans) comprenant : cours individuel instrument, formation musicale, pratiques collectives	320 €	665 €

TARIF	ADULTES	Commune participante	Commune non participante
D	Cours individuel instrument	555 €	715 €
E	Atelier de pratique artistique collective : musique traditionnelle, théâtre, djembé	335 €	355 €
F	Pratiques vocales collectives (tous répertoires ou répertoires traditionnels)	135 €	135 €

Frais de dossier : 25 € par élève (exonération si paiement en totalité à l'inscription)

Prêt d'instrument : 75 € (1^{ère} année), 115 € (2^{ème} année)

Orchestre au Collège : 25 € par élève (pas de frais de dossier)

Réduction enfants pour l'année en cours à partir de 2 enfants d'une même famille : 2^{ème} inscription – 10%, 3^{ème} inscription – 20%, etc ... le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers hors frais de dossier

Réduction familles nombreuses (à partir de 2 adultes et 3 enfants) : réduction de – 20% sur chaque inscription adulte

Tarif étudiant : 70% du tarif adulte

En cas de dérogation de formation musicale, le montant de la cotisation (tarif C) reste dû dans sa totalité.

Le Tarif D donne droit à la participation gratuite aux pratiques vocales collectives, à l'orchestre à cordes et à l'orchestre d'harmonie.

Les élèves ayant suivi le cursus musical du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes (1^{er} et 2^{ème} cycle), en respectant le règlement relatif aux enseignements, continuent à leur majorité de bénéficier du tarif cursus musical C.

b) Modalités de paiement :

Seules les familles à jour des cotisations des années précédentes sont autorisées à présenter une demande d'inscription pour la nouvelle année scolaire.

Les cotisations pourront être réglées soit :

- En totalité au moment de l'inscription par chèque bancaire. Dans ce cas, les frais de dossiers seront gratuits.

- En paiement échelonné, en 3 fois, à l'inscription, au mois de novembre et au mois de mars. Les familles paieront directement à la Paierie Départementale les deux derniers versements par carte bancaire, chèques ou espèces après réception d'un avis de paiement. En cas de non-paiement des cotisations de la part des familles, la Paierie Départementale se chargera des procédures de recouvrement.

Pour toute annulation d'inscription avant le 31 octobre 2016 : remboursement effectué en intégralité. Passé ce délai, la cotisation sera due en totalité sauf cas particuliers : déménagement, raison médicale, perte d'emploi sur justificatif officiel.

LES COTISATIONS 2016/2017 SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

7/BAREME DE PARTICIPATION POUR LES ECOLES 2016-2017

Le Président rappelle que dans toute la zone d'action du Conservatoire, des interventions musicales dans les écoles primaires ont été mises en place. Elles constituent la base de l'action culturelle musicale car elles s'adressent aux enfants dès le cours préparatoire par une sensibilisation musicale confiée à des enseignants spécialisés. Le principe de fonctionnement varie suivant le niveau de la classe (3/4 d'heure à 1 heure par semaine) sur une période étalée sur un semestre sous forme d'ateliers ou de classes individualisées.

Le Président propose un tarif communal pour les interventions musicales en milieu scolaire de la période 2016/2017 fixé à : 465 € par semestre et par classe pour les Écoles Primaires en 2016/2017.

VOTE A L'UNANIMITE

8/INDEMNITE DE FONCTION

Le Président indique que suite au renouvellement du bureau du Comité Syndical consécutif à l'élection des représentants du département des Alpes-Maritimes en avril 2015, la délibération du 02 décembre 2004 accordant au Président et aux Vices-Présidents du Syndicat Mixte l'indemnité mensuelle de fonction prévue par le décret n°2004-615 du 24 juin 2004, est à renouveler.

Le taux reste inchangé :

- Pour le Président, au taux de 18,71 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.
- Pour les Vice-Présidents aux taux de 9,35 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

VOTE A L'UNANIMITE

9/DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE

Le Directeur Alain JOUTARD rappelle à l'Assemblée que l'une des vocations fondamentales du Syndicat Mixte consiste à promouvoir le rayonnement de la musique dans la zone de montagne en y créant, outre la pédagogie appliquée, un climat culturel égal à celui du littoral.

Afin de développer nos manifestations culturelles, une coopération entre le Syndicat Mixte et la structure GIP FIPAN qui dépend du Rectorat des Alpes-Maritimes va nous permettre de collaborer à un projet européen transfrontalier «Musica Viva : un pays de musique» pour valoriser le patrimoine et l'histoire musicale transfrontalière.

En conséquence, le Directeur propose de solliciter pour 2016 de l'Union Européenne, des subventions afin d'intégrer l'opération «Musica Viva : Un pays de musique» dans le cadre du programme Interreg Marittimo 2014-2020 et de charger le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

Mme DUMONT, Conseillère Départementale et responsable de la présidence de la Commission Culture, remercie l'équipe du Conservatoire Départemental de Musique d'avoir réuni des interlocuteurs capables de nous guider dans ces démarches de demande de subventions car au delà de la programmation, ils vont nous accompagner jusqu'à l'éligibilité du dossier et nous donner l'envie et l'espoir d'aller plus loin.

10/DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Le Directeur indique à l'Assemblée que dans l'optique d'acquérir du matériel de musique, de favoriser la création d'œuvres musicales originales et de soutenir toute action pédagogique et artistique du Syndicat Mixte, il serait opportun de solliciter également des subventions auprès de la Région et de charger le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

11/QUESTIONS ORALES : néant

12/QUESTIONS DIVERSES

Le procès verbal de la réunion du 02/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

Document remis aux membres du Comité : Bulletin des actes administratifs pour l'année 2015.

Film dvd sur le 30^{ème} anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique

Le Directeur présente un condensé du film réalisé à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique. Il s'agit d'un reportage sur une année de vie du Conservatoire filmé par Christian Rasquier, professeur de Guitare. Ce film sera projeté au public dans chaque commune afin de faire découvrir aux élus, élèves et parents d'élèves ce qui se passe simultanément dans les 23 centres d'enseignement.

Christian Rasquier précise qu'il s'agit d'une fresque d'une grande richesse sur le plan pédagogique, musical et humain. Ce documentaire va nous permettre de mieux comprendre l'impact de cette structure au niveau départemental.

M. THAON remercie l'ensemble des membres présents pour leur soutien. Aucun autre sujet n'étant soulevé, il déclare la séance close à 19h30.

Fait à Nice, le 01/02/2016

**Le Président,
Jean THAON**

